

Avis de convocation Assemblée générale annuelle 2019



Le plaisir de pagayer



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

Déroulement et Ordre du jour

Prenez avis que l'Assemblée générale annuelle de *Canot Kayak Québec* aura lieu, le **Samedi 9 novembre 2019** à compter de **13 h**, à l'Auberge Duchesnay, situé au 140 Montée de l'Auberge Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, QC G3N 2Y6

DÉROULEMENT	
12h30- 13h :	Accueil et inscription;
13 h – 15 h :	Assemblée générale annuelle de Canot Kayak Québec
15 h – 17h :	Activité surprise 50 ^e anniversaire
17h – 19h :	Cocktail réseautage
19h-23h :	Souper gala et animation
ORDRE DU JOUR de l'AGA	
1.	Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée;
2.	Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée;
3.	Constatation de la régularité de la convocation;
4.	Appel des membres et constatation du quorum;
5.	Adoption de l'ordre du jour;
6.	Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2018;
7.	Rapport des activités au 31 octobre 2019;
8.	États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
9.	Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2019-2020;
10.	Ratification des actes des administrateurs;
11.	Élections du Président;
12.	Élections des administrateurs;
13.	Affaires nouvelles – Varia;
14.	Levée de l'assemblée.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LE GALA

**SVP, bien vouloir confirmer votre participation
à l'AGA et au gala de reconnaissance**

via le lien suivant : <https://www.eventbrite.ca/e/billets-aga-gala-de-reconnaissance-du-50-eme-68287691323>, au plus tard le 5 novembre 2019.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019 DE CANOT KAYAK QUÉBEC

Règles d'élection des administrateurs et postes à combler

Conformément aux *Règlements généraux* de Canot Kayak Québec, quatre (4) postes d'administrateurs (incluant le poste à la présidence) viennent à échéance et seront sujets à l'élection par les membres de l'assemblée. Ces postes sont occupés par Jean Plamondon (Président), André Francoeur (administrateur), Lorie Ouellet (administrateur) et Nancy Martel (administrateur).

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à faire connaître leur intention par courriel, à l'attention de l'administrateur responsable des mises en candidature, André Charest, à info@canot-kayak.qc.ca, au plus tard le 31 octobre 2019. Des candidatures pourront également être reçues durant l'assemblée générale jusqu'à ce que soit tenue l'élection.

Règles entourant la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

La composition : le conseil d'administration est composé de sept (7) membres élus par les délégués des membres corporatifs, les membres individuels et les membres à vie à l'assemblée générale annuelle parmi les candidats qui auront présenté leur candidature pour être élus aux postes à combler de président ou à un autre poste d'administrateur.

Le mandat : la durée du mandat des administrateurs est de deux (2) années. Quatre (4) sont élus les années impaires et trois (3) les années paires. L'assemblée générale annuelle se tenant à l'occasion des années impaires donne lieu à l'élection pour le choix du président et pour le choix de trois (3) administrateurs.

La rémunération : les administrateurs ne sont pas rémunérés, mais ils ont droit d'être remboursés des frais et dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions selon les normes établies par le conseil d'administration à cet effet.

Les réunions : le conseil d'administration se réunit aussi souvent que jugé nécessaire, généralement six (6) fois par année, les soirs de semaine. Les réunions se tiennent à Montréal et les participant(e)s peuvent s'y joindre par vidéoconférence.

Les administrateurs doivent être prêts à lire et analyser les divers dossiers et documents qui leur sont transmis et à suivre l'évolution des projets qui leur sont assignés.

Le rôle du conseil d'administration est d'orienter les actions de Canot Kayak Qc et de soutenir les opérations en y affectant les ressources adéquates.

Les administrateurs doivent avoir une vision large et doivent s'attendre à ce que les sujets de discussion dépassent les cadres stricts de la technique et d'une discipline en particulier.]